



Préfecture de ALPES-MARITIMES  
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 22 mai 2023

SI LEVENS-CONTES-ESCARENE-NICE  
6 rue Xavier de Maistre  
06100 NICE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES

**SILCEN REGIE**

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00243429		Prélevé le : vendredi 12 mai 2023 à 15h13
Unité de gestion	0171	SILCEN REGIE	par : PRELEVEUR CARSO LUCAS MARQUES
Installation	TTP 000090	STATION CHLORATION DE LA SAGNA	Type visite : P1
Point de surveillance	P 0000000161	STATION DE LA SAGNA-DRAP	
Localisation exacte		EAU TRAITEE	
Commune		CANTARON	

**Mesures de terrain**

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

**Commentaires de terrain**

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : MET Code SISE de l'analyse : 00243441 Référence laboratoire : LSE2305-45788

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

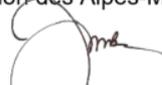
**OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.**

Nickel	<5	µg/L	20,00
Plomb	<2	µg/L	10,00

## **Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00243429)**

**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Pour le directeur général,  
le directeur adjoint  
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).



Préfecture de ALPES-MARITIMES  
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 22 mai 2023

SI LEVENS-CONTES-ESCARENE-NICE  
6 rue Xavier de Maistre  
06100 NICE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES

**SILCEN REGIE**

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00243430		vendredi 12 mai 2023 à 15h13
Unité de gestion	0171	SILCEN REGIE	par : PRELEVEUR CARSO LUCAS MARQUES
Installation	CAP 000091	FORAGE DE LA CONDAMINE-SAGNA	Type visite : RP
Point de surveillance	P 0000000162	FORAGE DE LA CONDAMINE-DRAP	
Localisation exacte		USINE DE LA SAGNA EB	
Commune		CANTARON	

**Mesures de terrain**

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

**Commentaires de terrain**

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : MET Code SISE de l'analyse : 00243442 Référence laboratoire : LSE2305-45778

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

**OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.**

Nickel	<5	µg/L	20,00
Plomb	<2	µg/L	50,00

## **Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00243430)**

**Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Pour le directeur général,  
le directeur adjoint  
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).



Préfecture de ALPES-MARITIMES  
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 22 mai 2023

SI LEVENS-CONTES-ESCARENE-NICE  
6 rue Xavier de Maistre  
06100 NICE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES

SILCEN REGIE

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00243431		Prélevé le : vendredi 12 mai 2023 à 09h59
Unité de gestion	0171	SILCEN REGIE	par : PRELEVEUR CARSO LUCAS MARQUES
Installation	TTP 004563	STATION CHLORATION INTERMÉDIAIRE	Type visite : P1
Point de surveillance	P 0000004440	STATION CHLORATION INTERMEDIAIRE VERNE	
Localisation exacte		EAU TRAITEE	
Commune		CONTES	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : MET Code SISE de l'analyse : 00243443 Référence laboratoire : LSE2305-45781

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

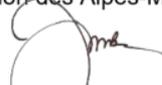
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Nickel	51	µg/L	20,00
Plomb	5	µg/L	10,00

## **Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00243431)**

**Excès de nickel dans l'eau sans purge préalable au niveau du point de contrôle. Après une purge d'environ 2 minutes, la concentration de nickel est satisfaisante. Une enquête est diligentée pour déterminer l'origine de ce métal et remédier à son relargage.**

Pour le directeur général,  
le directeur adjoint  
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 22 mai 2023

SI LEVENS-CONTES-ESCARENE-NICE  
6 rue Xavier de Maistre  
06100 NICE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

**SILCEN REGIE**

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00243452		Prélevé le : vendredi 12 mai 2023 à 10h44
Unité de gestion	0171	SILCEN REGIE	par : PRELEVEUR CARSO LUCAS MARQUES
Installation	UDI 001097	SILCEN - REGIE	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000000158	RESEAU SCLOS DE CONTES 2	
Localisation exacte		ROB RESIDENCE LES MOUCHETTES	
Commune		CONTES	

**Mesures de terrain**

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	17,4 °C				25,00	
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,7 unité pH			6,50	9,00	
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,10 mg(Cl <sub>2</sub> )/L					
Chlore total	0,11 mg(Cl <sub>2</sub> )/L					

**Commentaires de terrain**

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : MET1 Code SISE de l'analyse : 00243464 Référence laboratoire : LSE2305-38551

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Turbidité néphélobimétrie NFU	<0,1 NFU				2,00	

**EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE**

	<b>Résultats</b>		<b>Limites de qualité</b>		<b>Références de qualité</b>	
			<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
Anhydride carbonique agressif	<0,5	mg(CO <sub>2</sub> )/L				
Carbonates	0	mg(CO <sub>3</sub> )/L				
CO <sub>2</sub> libre calculé	8,01	mg/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2	SANS OBJET			1,00	2,00
Hydrogénocarbonates	235,0	mg/L				
pH	7,56	unité pH			6,50	9,00
pH d'équilibre à la t° échantillon	7,57	unité pH				
Titre alcalimétrique	0,00	°f				
Titre alcalimétrique complet	19,30	°f				
<b>MINERALISATION</b>						
Calcium	63,2	mg/L				
Chlorures	66,0	mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	576	µS/cm			200,00	1100,00
Magnésium	13,0	mg/L				
Potassium	1,6	mg/L				
Sodium	34,5	mg/L				200,00
Sulfates	20	mg/L				250,00
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>						
Cuivre	0,034	mg/L		2,00		1,00
Nickel	<5	µg/L		20,00		
Plomb	<2	µg/L		10,00		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	2,2	mg/L		50,00		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

## **Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00243452)**

**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Pour le directeur général,  
le directeur adjoint  
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).